RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'OISE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIBÉCOURT-DRESLINCOURT

2025 - 045 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 14 Avril 2025

Date de la convocation : 07/04/2025 Date d'affichage : 07/04/2025 L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 Avril à 19h00 le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.

<u>Présents</u>: M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. LERICHE Bruno, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël, M. CANTRAINE Hervé, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno.

Excusés: Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. COPPIN Franck, Mme GONIN Sabrina.

<u>Pouvoirs</u>: Mme KONATÉ-MARTIN Catherine à M. CALMELS Daniel, M. COPPIN Franck à M. CANTRAINE Hervé, Mme GONIN Sabrina à Mme COULON Nadège.

Secrétaire de séance : M. CALMELS Daniel.

TRAVAUX

Convention de servitude avec la SICAE pour l'implantation d'un poste de transformation sur les parcelles BI 138 et BI 164

RAPPORTEUR: M. Patrice BELLOT

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L2121-29 et L2241-1.

Vu le Code Générale de la propriété des personnes publiques et, notamment l'article L2122-4. Vu le code de l'énergie, notamment son article L323-1 conférant au concessionnaire le droit d'exécuter sur les voies publiques et leurs dépendances tous travaux nécessaires à l'établissement et à l'entretien des ouvrages :

Vu le projet de convention de servitude avec la société SICAE Oise pour l'implantation d'un poste de transformation électrique de distribution publique HTA/BT à titre gracieux sur les parcelles cadastrées BI 138 et BI 164, d'une emprise au sol de 40m².

Vu l'avis du bureau municipal en date du 02/04/2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de servitude avec la société SICAE Oise pour l'implantation d'un poste de transformation sur les parcelles cadastrées BI 138 et BI 164 à titre gracieux annexée à la présente délibération et dont elle fait partie intégrante.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, et tout autre document s'y afférent.

DIT que tous les frais et honoraires éventuels des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés par la société SICAE-Oise.

Signé par : Jean-Guy LETTOFFE Date : 22/04/2025 Qualité : MAIRE

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID: 060-216005314-20250414-D2025045-DE

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de AMIENS, 14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01, qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.

Le secrétaire de séance,

Daniel CALMELS

Le Maire,

<u>Jean-Guy LÉTOFFÉ</u>



Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le





DIRECTION DE LA GESTION DU RESEAU

CONVENTION de SERVITUDE

Relative à l'implantation d'un Poste de Transformation électrique de Distribution Publique H.T.A./B.T.

ENTRE LES SOUSSIGNES:

Mairie de RIBECOURT DRESLINCOURT Place de la République BP 60129 60170 RIBECOURT-DRESLINCOURT

Agissant en qualité de Propriétaire désigné ci-après par l'appellation "Le Propriétaire".

D'une part,

La SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF AGRICOLE D'ELECTRICITE ayant son siège social à 60200 COMPIEGNE - 32 Rue des Domeliers, agissant en qualité de "Concessionnaire des Réseaux, représentée légalement par Monsieur Emmanuel CHAZALON, Directeur Général, demeurant à COMPIEGNE, désigné dans les présentes par les initiales "SICAE-OISE".

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE I

Après avoir pris connaissance du projet d'implantation d'un poste de transformation électrique H.T.A/B.T. [*], le propriétaire concède à SICAE-OISE, à titre de servitude réelle et perpétuelle, le droit d'occuper un terrain à RIBECOURT DRESLINCOURT d'une surface de 40 m², à prélever sur les parcelles cadastrées BI n°138 et BI n°164 comme l'indiquent les plans annexés aux présentes

La présente Convention de Servitude commencera à courir à la date du 01/05/2025.

[*] Et de ses accessoires, câbles hautes et basses tensions afférents,



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID: 060-216005314-20250414-D2025045-DE

43

CHARGES ET CONDITIONS

ARTICLE II

SICAE-OISE aura la faculté d'exploiter sur le terrain, un poste de transformation électrique comportant les appareils, de manœuvre, de contrôle, de protection et autres, nécessaires à la distribution de l'énergie électrique. Le poste et les appareils resteront la propriété de SICAE-OISE.

ARTICLE III

Pour assurer la continuité de l'exploitation des ouvrages, le Propriétaire s'interdit ainsi que les ayants droit de tout faire de nature à nuire au bon fonctionnement des installations et à n'entreprendre aucune construction ou modification qui soit susceptible de les endommager ou d'en gêner l'accès sans l'accord préalable de SICAE-OISE.

Toutes mesures devront être prises pour que l'accès au poste de transformation électrique reste libre aux Agents SICAE-OISE.

ARTICLE IV

SICAE-OISE aura à sa charge toutes les dégradations qui résulteront de ces autorisations et assurera dans tous les cas les risques locatifs, le recours des voisins et les risques d'incendie provenant du fait de ses propres installations.

ARTICLE V

En cas de rachat de déchéance de la concession, la Commune de **RIBECOURT DRESLINCOURT** aura la faculté de se substituer à SICAE-OISE dans les droits et les obligations de la présente Convention de Servitude.

En cas de suppression du poste de transformation électrique par SICAE-OISE, le terrain sera remis à la disposition du Propriétaire.

ARTICLE VI

Le Propriétaire s'engage dès maintenant à porter la présente Convention de Servitude à la connaissance des personnes qui ont ou qui acquièrent des droits sur la parcelle empruntée par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Le Propriétaire s'engage également à faire reporter dans tout acte relatif à ce terrain l'existence de cette Convention.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID: 060-216005314-20250414-D2025045-DE

ARTICLE VII

La présente Convention de Servitude est consentie et acceptée à titre gratuit.

La présente Convention de Servitude oblige tant les parties elles-mêmes que leurs ayants droit pendant la durée d'application.

ARTICLE VIII

Tous les frais, et honoraires éventuels des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés et acquittés par SICAE-OISE.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur demeure respective.

Fait en 3 exemplaires à COMPIEGNE le 28/03/2025

Le propriétaire

SICAE-OISE

Pour le Représentant Légal Par délégation,

Le Chef de la Division Etudes Générales

Mun.

COURT OF STREET

Commune de RIBECOURT DRESLINCOURT M. Jean-Guy LEŢOFFE

M. Thibauld MAURICE

P. J.: 1 plan de situation au 1/5.000ème

1 Extrait cadastral

1 Plan de masse au 1/200ème



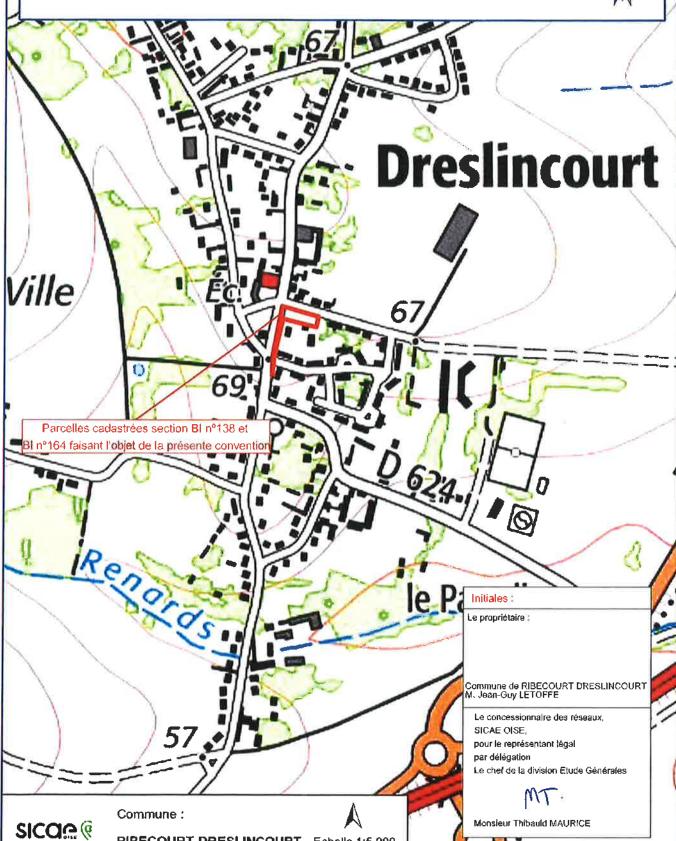


41-1-1-11

Commune de RIBECOURT DRESLINCOURT



Création d'un poste de distribution nommé "SENECHAL"



RIBECOURT-DRESLINCOURT Echelle 1:5 000

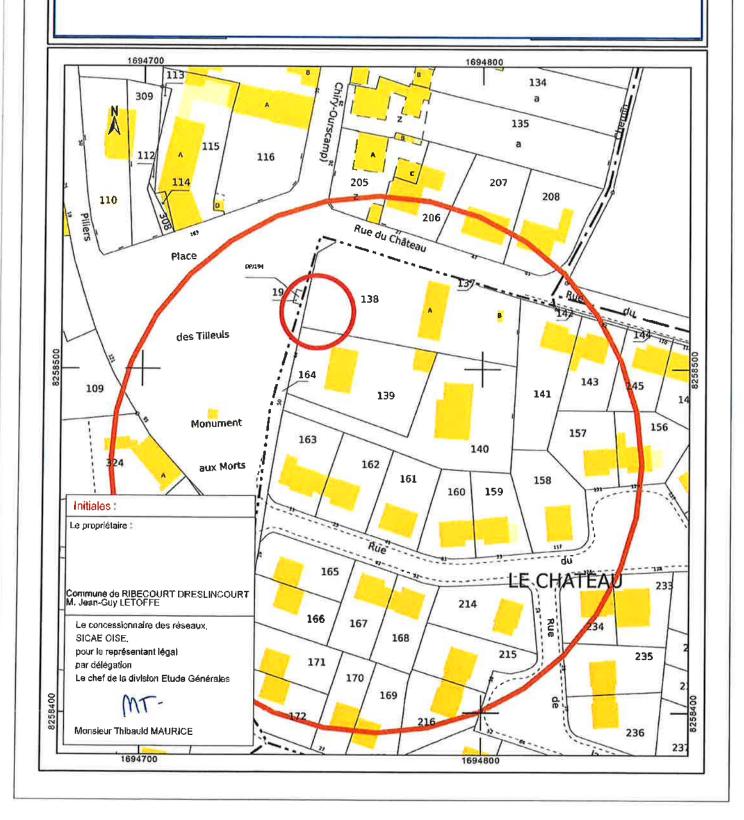
ID: 060-216005314-20250414-D2025045-DE





Commune de RIBECOURT DRESLINCOURT

Création d'un poste de distribution nommé "SENECHAL"



Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'OISE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIBÉCOURT-DRESLINCOURT

2025 - 046 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 14 Avril 2025

Date de la convocation : 07/04/2025 Date d'affichage : 07/04/2025 L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 Avril à 19h00 le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.

<u>Présents</u>: M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. LERICHE Bruno, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël, M. CANTRAINE Hervé, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno.

Excusés: Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. COPPIN Franck, Mme GONIN Sabrina.

<u>Pouvoirs</u>: Mme KONATÉ-MARTIN Catherine à M. CALMELS Daniel, M. COPPIN Franck à M. CANTRAINE Hervé, Mme GONIN Sabrina à Mme COULON Nadège.

Secrétaire de séance : M. CALMELS Daniel.

URBANISME

Avis sur l'aliénation logement OPAC de l'Oise 241, rue d'Engis

RAPPORTEUR: M. André BONNETON

Vu l'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la demande d'avis du Préfet du Département pour l'aliénation d'un logement locatif sis 241 rue d'Engis appartenant à l'OPAC de l'Oise en date du 21/02/2025 ;

Considérant que l'organisme d'habitations à loyer modéré est tenu, lorsqu'il prévoit d'aliéner des logements à usage locatif, de requérir l'autorisation du représentant de l'Etat dans le département ;

Considérant que la commune d'implantation doit être consultée et dispose à cet effet d'un délai de 2 mois pour émettre son avis à compter du jour où le maire a reçu la consultation, à défaut, celui-ci est réputé favorable :

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 02/04/2025;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET un avis favorable à la demande d'aliénation d'un logement locatif sis 241, rue d'Engis à Ribécourt-Dreslincourt, présentée par l'OPAC de l'Oise :

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de AMIENS, 14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01, qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

almelo

Le Maire,

Daniel CALMELS

Jean-Guy LÉTØFFÉ

Mis en ligne le 24/04/2025

Signé par : Jean-Guy LETTOFFE Date : 22/04/2025 Qualité : MAIRE

Reçu en préfecture le 22/04/2025 52LO Publié le ID: 060-216005314-20250414-D2025046-DE **PAGE ANNULEE**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

